

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

...Anne Sohier Directrice-générale.....**de la susdite municipalité,**

QUE :-

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Marsoui a adopté le règlement 2024-002 *Régie interne des séances du conseil*.

Ce règlement vise à établir les règles de conduite lors des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité ou à l'édifice Municipal situé au 8 rue Principale Est à Marsoui, durant les heures d'ouverture.

Donné à Marsoui, ce 3^e jour de décembre 2024

Anne Sohier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier, résidant à Marsoui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 3^e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre deux mille vingt-quatre



Directrice générale et Secrétaire-Trésorier